

## **Compte rendu de l'AG du CDV 22 du 21/01/2012**

Introduction du président du CDV

Remerciements

- Le Président de Ligue
- Le directeur départemental des territoires et de la mer
- Le Délégué de la SNSM
- Le Directeur de la DDCS
- La Vice Présidente du CG Présidente de la Commission des Sports

D'être présent à notre AG

16 clubs présents avec 49 voix sur 95

Lecture du rapport moral par le Président, puis lecture des différents rapports des commissions par les responsables de celles ci, et fin du rapport moral.

Remise de chèque à la SNSM

Présentation du rapport financier par le Trésorier et Madame Aude Barbet du cabinet comptable et du budget prévisionnel 2012

Vote du Rapport moral et des commissions: Adoptés à l'unanimité

Vote du compte 2011: Adoptés à l'unanimité

Vote du prévisionnel 2012: Adoptés à l'unanimité

### **Elections**

Les statuts du CDV prévoit 2 collèges au sein du conseil d'administration du CDV, un dédié au secteur associatif comprenant 22 sièges et un dédié aux établissements disposant de 2 sièges. Suite à la création de la nouvelle structure du Pôle Nautique Sud Goëlo (Etablissement communautaire), deux anciens administrateurs issus de Binic Loisirs Nautiques (Ronan Le Goff et Nicolas Le Dantec) deviennent élus au titre des établissements. Ainsi les 2 sièges des établissements sont occupés et il reste 3 places au niveau du collège associatif suite à la démission de Christophe Ooghe.

Dans le même temps 3 candidatures recevables ont été enregistrées au niveau du CDV, 2 au titre des établissements (Yves Satin et Frédéric Fabre du Pôle Nautique Sud Goëlo) et une au titre du collège associatif (Dominique Doyen-Portal du CN Pléneuf). Les 2 sièges des établissements étant déjà pourvus, il est proposé à Yves Satin et à Frédéric Fabre une invitation permanente au CA. Concernant Dominique Doyen Portal sa candidature est proposée au vote de l'AG.

Proposition et élection effectuées par acclamation (Dominique Doyen Portal élue au Conseil d'administration et invitation permanente pour Yves Satin et Frédéric Fabre)

### **Interventions des différents corps constitués présent à l'AG**

Monsieur Lafont: DDTM

Nouveau formulaire de déclaration de manifestation nautique mis en place par la DDTM. Celui-ci prévoit une partie consacrée à l'incidence sur les sites Natura 2000 qu'il convient de compléter lorsque la manifestation comporte une possibilité d'incidence (obligatoire dans certains cas en fonction du niveau ou de l'importance de la manifestation. Voir les critères sur le formulaire). Ce formulaire sera à retourner à la DDTM de St Brieuc deux mois avant le déroulement de la manifestation. Un formulaire numérique devrait être disponible sur le site Internet de la préfecture prochainement.

Mme Orain: Vice Présidente du CG

Monsieur Michel Kerhoas, président de la Ligue Bretagne Voile :

Monsieur Rigolo : DDCS

Fin de l'AG puis pot de l'amitié.